

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD858

présenté par
M. Demilly et M. Piron

ARTICLE 68 SEXIES

Supprimer les alinéas 11 et 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans les prochaines semaines, un décret d'application prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014, concernant la mesure prévue au II de cet article, devrait être publié.

Il convient donc d'attendre sa publication afin d'éviter toute confusion et de respecter la procédure législative et réglementaire en cours.